



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE SEPT-RIVIÈRES**

PROCÈS-VERBAL de la session régulière du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières, tenue le quinzième jour du mois de décembre de l'an deux mille quinze à seize heures trente (2015-12-15 à 16 h 30) au 106 rue Napoléon, bureau 400 à Sept-Îles, salle du Conseil de la MRC de Sept-Rivières

PRÉSENTS les conseillers de comté :

Monsieur Réjean Porlier, préfet et maire de la ville de Sept-Îles
Madame Violaine Doyle, préfet suppléante et mairesse de la ville de Port-Cartier
Monsieur Denis Miousse, conseiller, ville de Sept-Îles
Monsieur Jean Masse, conseiller, ville de Sept-Îles
Monsieur Gilles Fournier, conseiller, ville de Port-Cartier

Ouverture de la session

Le préfet, monsieur Réjean Porlier, constate qu'il y a quorum et procède à l'ouverture de la session régulière à 16 h 30.

2015-12-193

Adoption de l'ordre du jour de la session régulière du mardi 15 décembre 2015

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Denis Miousse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte l'ordre du jour de la session régulière du mardi 15 décembre 2015 tel que présenté et en laissant l'item « Affaires nouvelles » ouvert."

2015-12-194

Adoption du procès-verbal de la session spéciale budget MRC du 25 novembre 2015

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le procès-verbal de la session spéciale budget MRC du 25 novembre 2015 tel que présenté."

Correspondances

CAUREQ - Nouveau service -Texto au 9-1-1 pour certaines clientèles,
27 novembre 2015

MAMOT - Confirmation FDT 2016 - 30 novembre 2015

MAMOT proportion médiane et facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière - Exercice financier 2016.

2015-12-195

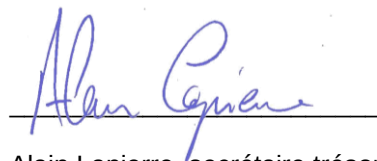
Approbation de la liste des comptes à payer et autorisation de paiement de la MRC de Sept-Rivières au 10 décembre 2015

IL EST PROPOSÉ PAR la préfet suppléante et mairesse de la ville de Port-Cartier madame Violaine Doyle,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières approuve la liste des comptes à payer de la MRC de Sept-Rivières au 10 décembre 2015, de 152 383.12 \$".
(Voir annexe « A »)

Je soussigné Alain Lapierre, secrétaire trésorier de la MRC de Sept-Rivières, certifie que la MRC de Sept-Rivières dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.



Alain Lapierre, secrétaire trésorier

2015-12-196

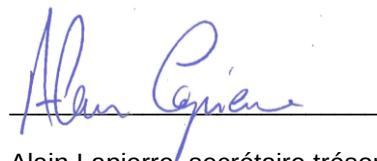
Approbation de la liste des comptes à payer et autorisation de paiement du TNO Lac-Walker au 10 décembre 2015

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Gilles Fournier,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières approuve la liste des comptes à payer de la municipalité TNO Lac-Walker au 10 décembre 2015, de 38 205.76 \$".
(Voir annexe « B »)

Je soussigné Alain Lapierre, secrétaire trésorier de la MRC de Sept-Rivières, certifie que la municipalité TNO Lac-Walker dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.



Alain Lapierre, secrétaire trésorier

2015-12-197

Adoption du code d'éthique et des règles de gouvernances du comité d'investissement et d'analyse de la MRC de Sept-Rivières

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Jean Masse

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le code d'éthique et les règles de gouvernances du comité d'investissement et d'analyse de la MRC de Sept-Rivières tel que présenté."

2015-12-198

Autorisation de signature d'une entente avec la Sûreté du Québec

ATTENDU QUE le programme de service de cadets de la Sûreté du Québec s'adresse aux étudiants en techniques policières. Lequel consiste à collaborer avec des policiers pour des activités de surveillance, de prévention, de relations communautaires, de promotion de la Sûreté et de rencontres d'échange avec des partenaires pour la période estivale;

ATTENDU QUE le poste de la MRC de Sept-Rivières a l'opportunité d'avoir deux (2) cadets pour la saison estivale 2016;

ATTENDU QUE le coût de ce projet est évalué à vingt mille dollars (20 000 \$) et est partagé à parts égales avec la Sûreté du Québec.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Denis Miousse

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

“QUE la MRC de Sept-Rivières dépose une demande officielle dans le cadre du programme de cadets de la Sûreté du Québec pour deux (2) étudiants en technique policière qui seront affectés à l'ensemble de la MRC;

QUE la MRC de Sept-Rivières accepte de contribuer financièrement à ce programme pour un montant de dix mille dollars (10 000 \$);

QUE les sommes nécessaires soient prises dans le poste budgétaire « FDT - Projets régionaux » de la MRC de Sept-Rivières;

QUE monsieur Réjean Porlier, préfet, soit autorisé à signer le protocole à intervenir.“

2015-12-199

Autorisation de signature d'une entente avec la Société d'habitation du Québec

ATTENDU QU'il est nécessaire d'apporter une modification à l'entente conclue le 1er septembre 2006 avec la Société d'habitation du Québec concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat afin d'introduire le programme RénoRégion (PRR);

ATTENDU QUE cette modification permettra de mettre en œuvre le programme RénoRégion (PRR) sur le territoire de la MRC de Sept-Rivières, dont l'objectif vise à aider financièrement les propriétaires occupants à revenu faible ou modeste qui vivent en milieu rural, à effectuer des travaux pour corriger des défauts majeurs sur leur résidence.

IL EST PROPOSÉ PAR la préfet suppléante et mairesse de la ville de Port-Cartier, madame Violaine Doyle

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

“QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise monsieur Alain Lapierre à signer le protocole d'entente concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat à intervenir avec la Société d'habitation du Québec.“

2015-12-200

Programme d'amélioration de l'habitat - programme RénoRégion (PRR) - Établissement de la valeur uniformisée maximale d'un bâtiment admissible

ATTENDU QUE le nouveau programme RénoRégion (PRR) mise en place par la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU QUE les normes du programme demandent d'établir la valeur uniformisée maximale d'un bâtiment admissible applicable sur le territoire de la MRC de Sept-Rivières;

ATTENDU QUE cette valeur ne peut excéder 100 000 \$ et exclut la valeur du terrain.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Gilles Fournier,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

“QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières fixe la valeur maximale d'un bâtiment admissible au programme RénoRégion (PRR) à 100 000 \$ excluant la valeur du terrain.”

2015-12-201

Contribution à l'activité de reconnaissance et de fin d'année de la MRC de Sept-Rivières

ATTENDU QUE le conseil et la direction générale de la MRC de Sept-Rivières désirent reconnaître les années de service de certains employés et le travail des employés de la MRC pour 2016;

ATTENDU QUE la volonté du conseil de contribuer financièrement à l'activité organisée par un comité d'employés.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Denis Miousse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

“QUE le conseil de la MRC autorise une contribution financière de 1 500 \$, soit une contribution financière de 100 \$ par personne participant à l'activité de reconnaissance et de fin d'année de la MRC de Sept-Rivières.”

2015-12-202

Dissolution du centre local de développement de la MRC de Sept-Rivières

ATTENDU QUE le Centre Local de développement de la MRC de Sept-Rivières inc., ci-après appelée : (la «Cédante ») est un organisme à but non lucratif qui a pour mandat le développement local et le soutien à l'entrepreneuriat;

ATTENDU QUE la résolution de la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières, ci-après appelée : (la «Cessionnaire ») en date du 26 novembre 2014 (résolution 2014-11-171) qui prévoit notamment l'intention de la Cessionnaire de ne pas renouveler son entente en matière de développement local avec la Cédante;

ATTENDU QUE l'article 284 de la Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, adoptée le 20 avril 2015 qui prévoit que les droits, obligations, actifs et passifs qui, le 20 avril 2015, sont ceux d'un centre local de développement en vertu d'un contrat de prêt conclu pour l'établissement d'un

fonds local d'investissement conformément au décret n°501-98 (1998, G.O.2, 2346), tel qu'il a depuis été modifié, ou en vertu d'un contrat de crédit variable à l'investissement conclu pour l'établissement d'un fonds local de solidarité avec Fonds locaux de solidarité FTQ, s.e.c., deviennent ceux de la municipalité régionale de comté dont il dessert le territoire, de même que des droits, obligations, actifs et passifs qui, à cette date, sont ceux d'un centre local de développement en vertu d'une aide qu'il a accordée à même les sommes obtenues en vertu d'un contrat visé au premier alinéa de l'article 284 susmentionné;

ATTENDU QU'en application de la loi susmentionnée, la Cédante désire procéder à la répartition de ses biens et au règlement de ses dettes dans le cadre de sa liquidation volontaire en vertu des dispositions de l'article 28 de la Loi sur les compagnies, et ce, en vue d'obtenir sa dissolution subséquente;

ATTENDU QUE le Cessionnaire convient, en contrepartie de cette dévolution en sa faveur de tous les biens de la Cédante, de prendre en charge et d'assumer le règlement de la totalité des dettes de la Cédante et de faire siens les droits et obligations de la Cédante, et ce, à la complète exonération de la Cédante et de ses administrateurs;

ATTENDU QUE le 2 décembre 2014, la Cédante a consenti une hypothèque immobilière en faveur de 9119-1916 Québec inc, laquelle hypothèque a été publiée au Registre foncier du Québec, circonscription foncière de Saguenay, le 3 décembre 2014, sous le numéro 21 227 107;

ATTENDU QUE cette hypothèque affecte l'immeuble suivant:

DÉSIGNATION :

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot quatre millions six cent quatre-vingt-treize mille huit cent quatre-vingt-dix-sept (Lot 4 693 897), au Cadastre du Québec, circonscription foncière de Saguenay, avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Cet immeuble porte le numéro 3, rue du Viaduc, Port-Cartier (Québec) G5B 1H5.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

“QUE de demander au Registraire des entreprises d'accepter la dissolution et de fixer la date à compter de laquelle la Cédante sera dissoute;

QUE d'autoriser monsieur Alain Lapierre, directeur général à prendre les moyens nécessaires et à signer les documents requis pour obtenir la dissolution de la Cédante, comprenant la convention de répartition de biens et règlement de dettes à intervenir entre la Cédante et la Cessionnaire;

QUE d'autoriser monsieur Alain Lapierre, directeur général à prendre les moyens nécessaires et à signer les documents requis relativement à l'avis selon l'article 294 L.Q. 2015, C-8 devant être inscrit au Registre foncier du Québec et portant sur l'immeuble ci-dessus désigné.”

2015-12-203

Autorisation de signature d'une entente avec l'Industrielle Alliance, Assurance et Services Financiers inc.

ATTENDU QUE l'entente de distribution signée en juillet 2015 entre le CLD de Sept-Rivières et l'Industrielle Alliance, Assurance et Services Financiers inc.;

ATTENDU QUE ladite entente doit être transférée à la MRC de Sept-Rivières suite à la fermeture prévue du CLD au 31 décembre 2015;

ATTENDU QU'il est nécessaire pour la MRC de se prévaloir de l'assurance-vie prêt pour les dossiers FLI/FLS.

IL EST PROPOSÉ PAR la préfet suppléante et mairesse de la ville de Port-Cartier, madame Violaine Doyle

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

“QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise le directeur général de la MRC, Monsieur Alain Lapierre à signer le transfert à la MRC de Sept-Rivières de l'entente de distribution convenue en juillet 2015 entre le CLD de Sept-Rivières et l'Industrielle Alliance, Assurance et Services Financiers inc.;

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général à signer un nouveau contrat avec l'Industrielle Alliance, Assurance et Services Financiers inc. pour les services d'assurance-vie prêt.”

2015-12-204

Adoption des projets retenus dans le cadre du programme de la politique nationale de la ruralité - Pacte rural pour l'année 2015

ATTENDU QUE dans le cadre de la politique nationale de la ruralité 2014-2019 renouvelée et adoptée en décembre 2013, le gouvernement du Québec et ses partenaires reconnaissaient officiellement l'importance de la ruralité et s'engageaient ainsi à travailler de façon solidaire au renouveau et à la pérennité des communautés rurales;

ATTENDU QU'au mois de mars 2014, un pacte rural a été renouvelé entre la MRC de Sept-Rivières et le gouvernement du Québec afin de mettre en application la Politique nationale de la ruralité 2014-2019;

ATTENDU QUE la MRC désire réaliser le projet Écomobilité.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Gilles Fournier,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise le directeur général, monsieur Alain Lapierre, à réaliser le projet Écomobilité dans le cadre du Programme de la Politique nationale de la ruralité tel que présenté en annexe.

QUE le préfet et le directeur général soient autorisés à signer tous les documents s'y rapportant."

2015-12-205

Autorisation de signature d'une entente avec le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre A-18.1) prévoit que le ministre élabore un plan tactique et un plan opérationnel d'aménagement forestier intégré pour chacune des unités d'aménagement, en collaboration avec la table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire;

ATTENDU QUE selon cette loi, les tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire sont mises en place dans le but d'assurer une prise en compte des intérêts et des préoccupations des personnes et organismes concernés par les activités d'aménagement forestier planifiées, de fixer des objectifs locaux d'aménagement durable des forêts et de convenir des mesures d'harmonisation des usages;

ATTENDU QU'en vertu de cette loi, dans les régions autres que la région du Nord-du-Québec, le MFFP peut confier la composition et le fonctionnement de tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire à des municipalités régionales de comté;

ATTENDU QUE le Programme d'aménagement durable des forêts a pour objectif de contribuer à l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré par le soutien au fonctionnement des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire en favorisant l'acquisition de connaissances de façon à appuyer les décisions et les orientations liées à la planification forestière sur le territoire;

ATTENDU QUE le Programme d'aménagement durable des forêts permet des interventions ciblées visant notamment la réalisation de travaux d'aménagement forestier sur les terres publiques intramunicipales ou sur les terres privées appartenant aux propriétaires forestiers reconnus en vertu de l'article 130 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre A-18.1) ainsi que la réalisation de travaux associés à la voirie multusage sur les terres publiques;

ATTENDU QUE la réalisation des activités prévues au Programme d'aménagement durable des forêts est rattachée à l'octroi d'une aide financière;

ATTENDU QUE le MFFP souhaite renforcer les rôles de développement économique et régional exercés par les municipalités régionales de comté et s'assurer que les décisions prises en région répondent davantage aux besoins et préoccupations exprimés par la population;

ATTENDU QUE l'article 17.22 de la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (chapitre M-25.2) permet au ministre de déléguer, par entente, à un conseil de bande d'une communauté autochtone, à une municipalité, à une personne morale ou à un autre organisme, la gestion d'un programme qu'il a élaboré en vertu du paragraphe 3 de l'article 12 de cette loi;

ATTENDU QUE le MFFP souhaite déléguer aux délégataires une partie de la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts;

ATTENDU QUE les délégataires font partie de la même région administrative et souhaitent se voir déléguer une partie de la gestion de ce Programme.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Denis Miousse

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

“QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières mandate une MRC de la Côte-Nord à être déterminé entre celle-ci, pour administrer l'entente relative au Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) à intervenir avec le MFFP et ce, pour et au nom de la MRC de Sept-Rivières conformément à l'offre de service;

QU'une enveloppe à déterminer entre les MRC pour l'administration de l'entente soit attribuée à la MRC responsable de l'entente relativement au Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);

QUE l'enveloppe dédiée à la Côte-Nord soit répartie en fonction des pourcentages de la répartition historique, tel que convenu entre les MRC de la Côte-Nord;

QUE la MRC de Sept-Rivières soit mandatée pour la coordination de la table GIRT de Sept-Rivières relativement au programme d'aménagement durable des forêts (PADF);

QUE la direction générale soit autorisée à signer une entente avec une autre MRC de la Côte-Nord afin d'être mandatée pour la coordination de la table GIRT de celle-ci;

QUE le conseil de la MRC mandate le préfet et le directeur général à signer l'entente de délégation à intervenir avec le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs concernant la délégation d'une partie de la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF).“

2015-12-206

Autorisation de déplacement monsieur Jean-François Vigneault, technicien en aménagement du territoire

ATTENDU QUE la MRC désire désigner une personne ressource à l'interne afin de répondre à l'exécution de tâches concernant les programmes dont la gestion a été confiée par la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU L'obligation de passer un examen de la SHQ à Québec afin de répondre aux programmes.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise monsieur Jean-François Vigneault, technicien en aménagement du territoire à se rendre à Québec le 4 et 5 janvier 2016 pour passer l'examen requis de la Société d'habitation du Québec concernant l'exécution de tâches concernant les programmes dont la gestion a été confiée à la MRC;

QUE les frais encourus de monsieur Vigneault lui soient remboursés selon la politique en vigueur.

2015-12-207

Nomination des représentants - commission de consultation publique du projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières a adopté son projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) le 20 octobre dernier;

ATTENDU QUE ce projet de PGMR doit être soumis à des consultations publiques;

ATTENDUE QUE les consultations publiques doivent être tenues par l'intermédiaire d'une commission;

ATTENDUE QUE la MRC a formé la commission de consultation publique le 18 août 2015 en adoptant sa composition;

ATTENDUE QUE la MRC a procédé à un appel de candidature publique afin de combler les postes disponibles et que plusieurs candidats ont signifié leur intérêt à participer à cette démarche.

IL EST PROPOSÉ PAR la préfet suppléante et mairesse de la ville de Port-Cartier madame Violaine Doyle,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

“QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières nomme les personnes suivantes à titre de membres de la commission de consultation publique du projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 de la MRC de Sept-Rivières :“

Monsieur Yves Lévesque, représentant de la ville de Port-Cartier;
 Monsieur Jean-François Grenier, représentant de la ville de Sept-Îles;
 Monsieur Napoléon Jourdain, représentant du Conseil de bande Uashat mak Mani-utenam;
 Monsieur Sébastien Caron, représentant des groupes de protection de l'environnement;
 Madame Louise Gagnon, représentante du milieu institutionnel;
 Monsieur Martin Bourgeois, représentant du milieu des affaires (grandes entreprises);
 Madame Léna Simard, représentante du milieu sociocommunautaire;
 Monsieur Vincent Carbonnelle, représentant des citoyens."

2015-12-208

Nomination comité local pour l'élaboration d'un plan de développement des zones industrialo-portuaire

ATTENDU QUE dans le cadre du plan d'action 2015-2020 de la stratégie maritime du Québec, le gouvernement du Québec entend relancer l'économie québécoise, particulièrement le secteur manufacturier, en développant des zones industrialo-portuaires;

ATTENDU LA signature d'ententes de collaboration avec les municipalités de Port-Cartier et de Sept-Îles en vue de développer les zones industrialo-portuaires;

ATTENDU QUE lesdites ententes prévoient la formation de comité local pour l'élaboration d'un plan de développement des zones industrialo-portuaires.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Gilles Fournier,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières nomme monsieur Philippe Gagnon, aménagiste de la MRC à représenter la MRC de Sept-Rivières sur les comités locaux."

2015-12-209

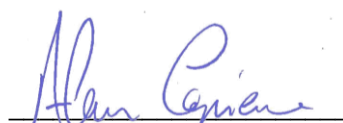
Levée de la session

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Denis Miousse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE la session régulière du 15 décembre 2015 soit levée à 16 h 45."


 Réjean Porlier
 Préfet


 Alain Lapierre
 Directeur général et secrétaire trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du Code municipal du Québec.


 Réjean Porlier
 Préfet

ANNEXE A

LISTE DES COMPTES À PAYER
MRC DE SEPT-RIVIÈRES AU 10 DÉCEMBRE 2015

1. PLACEMENTS NORD-CÔTIERS	
Réf. : -Loyer pour le mois de décembre 2015	7 126.77 \$
2. GILLES FOURNIER	
Réf. : -Déplacement pour session du 25 novembre 2015.....	78.40 \$
3. CAROLE CHEVARIE	
Réf. : -Déplacement pour session du 25 novembre 2015.....	65.80 \$
4. ALAIN LAPIERRE	
Réf. : -Frais de déplacements et autres pour novembre 2015.....	89.80 \$
Réf. : -Frais de voyage pour assemblée des MRC, Québec.....	1 609.23 \$
5. RENÉE HAINCE	
Réf. : -Frais de déplacements pour novembre 2015.....	42.00 \$
6. CHANTAL BOUCHARD	
Réf. : -Frais de déplacements et autres pour novembre 2015.....	157.80 \$
7. RECEVEUR GÉNÉRAL	
Réf. : -Cotisations pour novembre 2015.....	5 834.05 \$
8. MINISTRE DU REVENU	
Réf. : -Cotisations pour novembre 2015.....	13 066.50 \$
9. CARRA	
Réf. : -Cotisations pour novembre 2015.....	366.86 \$
10. AON HEWITT	
Réf. : -Cotisations au fonds de pension pour novembre 2015.....	6 034.42 \$
11. PME+	
Réf. : -Assurance-collective pour décembre 2015 (Industrielle Alliance).....	4 597.93 \$
12. SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES	
Réf. : Loyer BANQ pour le mois de novembre 2015.....	3 129.17 \$
13. COGECO	
Réf. : -Frais pour janvier 2016.....	52.88 \$
14. TELUS	
Réf. : -Frais entretien système Norstar pour janvier 2016.....	32.25 \$
Réf. : -Frais service décembre, appels inter. novembre 2015.....	508.60 \$
15. TELUS MOBILITÉ	
Réf. : -Frais cellulaires pour novembre 2015.....	295.03 \$
16. VISA DESJARDINS	
Réf. : -Provigo; achats divers bureau.....	58.53 \$
Réf. : -Microsoft; achat suite office tablette et ordinateur DG.....	171.31 \$
Réf. : -Bureau en gros; écran ordinateur pour R.Haince et divers.....	326.91 \$
Réf. : -Sports Experts; 10 ans de services pour C.Cloutier.....	100.00 \$
Réf. : -La Maison de Hong Kong; rencontre élus Minganie et Sept-Rivières.....	124.57 \$
Réf. : -MD Communications; achat étui pour cellulaire DG.....	34.48 \$
Réf. : -Comptoir 560; rencontre élus du 25 novembre 2015.....	132.56 \$
17. BANQUE NATIONALE	
Réf. : -Frais pour perception de comptes, novembre 2015.....	25.00 \$
18. PÉTROLES IRVING	
Réf. : -Essence camion novembre 2015.....	191.57 \$

19. NUMÉRIK SOLUTIONS D'AFFAIRES	
Réf. : -Ceuillette boîtes pour destruction, archives.....	95.20 \$
Réf. : -Copies facturables, imprimante réseau au 2 décembre 2015.....	308.18 \$
Réf. : -Copies facturables, imprimante Écopatrouille au 1 ^{er} décembre 2015.....	39.15 \$
20. SERVICE DE CARTES DESJARDINS	
Réf. : -Frais marchands pour novembre 2015.....	336.45 \$
21. PG SOLUTIONS	
Réf. : -Formation à distance, A.Lapierre, Gestion des conseil, 4 nov. 2015.....	97.73 \$
22. ÉDITIONS YVON BLAIS	
Réf. : -Loi aménagement urbanisme annoté, mise à jour #36.....	131.20 \$
23. JOURNAL LE NORD-CÔTIER	
Réf. : -Avis publics, PGMR.....	1 656.56 \$
24. STATION DE SKI GALLIX	
Réf. : -Versement du 1 ^{er} décembre 2015, tel que entente.....	81 250.00 \$
25. WSP CANADA INC.	
Réf. : -Services professionnels évaluation terrain, route du relais Gabriel.....	3 724.04 \$
26. CHAMARD	
Réf. : -Services professionnels, PGMR, Final.....	5 859.70 \$
27. MAISON DE LA FAMILLE DE PC	
Réf. : -FINAL, PNR-3-2014-13.....	3 404.00 \$
28. BELL MOBILITY	
Réf. : -Frais cellulaires écopatrouille.....	23.00 \$
29. APRR	
Réf. : -FINAL, SDR-FT-2015-01.....	1 650.00 \$
30. BESNIER DION RONDEAU, AVOCATS	
Réf. : -Services rendus et honoraires, attestation pour renouvellement de bail.....	86.23 \$
31. RADIO CKCN	
Réf. : -Écocapsules novembre 2015.....	528.89 \$
32. CHAMARD	
Réf. : -Honoraires professionnels PGMR, FINAL.....	5 859.70 \$
33. WOLTERS KLUWER	
Réf. : -Renouvellement abonnement, Accès à l'information (internet).....	826.67 \$
34. CAFÉ JEUNESSE DE CLARKE	
Réf. : -Premier versement, FDT-AMV-2015-09.....	2 254.00 \$
TOTAL DES DÉPENSES.....	152 383.12 \$

ANNEXE B

LISTE DES COMPTES À PAYER
TNO LAC-WALKER AU 10 DÉCEMBRE 2015

1. MRC DE SEPT-RIVIERES

Réf. : -Dépenses partageables pour décembre 2015..... 13 981.25 \$

2. HYDRO-QUÉBEC

Réf. : -Éclairage public pour novembre 2015..... 632.29 \$

3. CONSEIL DES MONTAGNAIS UASHAT MAK MANI-UTENAM

Réf. : -Collectes des ordures et recyclage pour novembre 2015..... 1 356.07 \$

4. JOURNAL LE NORD-CÔTIER

Réf. : -Avis public, dépôt de rôle triennal 2016-2017-2018..... 202.36 \$

5. VILLE DE SEP-ÎLES

Réf. : -Enfouissement sanitaire octobre 2015..... 361.25 \$

6. GHD CONSULTANTS LTÉE

Réf. : -Contrôle qualitatif des matériaux; Réfection de la route chemin lac daig..... 5 833.26 \$

7. GROUPE ENVIRONEX

Réf. : -Analyses eau, novembre 2015..... 328.60 \$

8. ÉQUIPEMENTS NORDIQUES

Réf. : -Contrat de neige, pourtour lac daigle, versements 1 et 2 (2015)..... 12 973.00 \$

Réf. : -Contrat de neige, 1.7 Km, versements 1 et 2 (2015)..... 2 537.68 \$

TOTAL DES DÉPENSES 38 205.76 \$